



## Charte NATURA 2000

« Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire »

### Formulaire d'adhésion

A REMPLIR sauf pour les demandes de dispense  
d'évaluation des incidences Natura 2000

Nom :

Prénom :

Adresse :

Activités :

Courriel :

#### Adhésion individuelle

#### Adhésion collective (pour une structure)

LA CHARTE NE SE SUBSTITUE PAS AUX  
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR  
LIÉES AUX USAGES DE LA MER DONT J'AI  
CONNAISSANCE ET QUE JE RESPECTE.

Structure représentée :

### Recommandations générales et par milieu

Je veille à respecter les recommandations qui me concernent.

### Engagements généraux valables sur l'ensemble des milieux terrestres

Une cartographie du patrimoine naturel du site sera fournie par les structures animatrices au moment de la signature de la charte.

(Cocher les engagements de son choix)

Je m'engage à autoriser et faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou l'animateur) impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme, afin de permettre que soient menées des suivis scientifiques et des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces, sous réserve que l'ayant-droit soit préalablement informé de la date de ces opérations dans un délai raisonnable ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. En contrepartie, l'animateur mettra à disposition du signataire les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées, s'il en formule la demande dans un délai de 6 mois.

Je m'engage à ne pas détruire volontairement un ou des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées.



Je m'engage à ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées, de mise en culture. Pour cela, je ne réalise pas de travail du sol, de semis ou de sursemis, ni de plantation, sauf s'ils sont liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable ou compatibles avec eux.

Je m'engage à éviter le surpâturage généralisé. Si nécessaire, réaliser une remise en état des parcelles à la sortie de l'hiver (retrait des débris de fourrage, etc.).

Je m'engage à ne réaliser aucun apport exogène sur les habitats d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées (produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux, épandages, déchets y compris verts, remblais, dépôts d'ordures...) non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable ou compatible avec eux.

Je m'engage à ne réaliser aucun drainage enterré ou ouvert dans et aux abords directs des habitats d'intérêt communautaire.

Je m'engage à maintenir la fonctionnalité des milieux nécessaires au maintien du patrimoine naturel (régimes hydrauliques, structure des paysages...) : ne pas détourner les cours d'eau, ne pas démanteler de son propre chef les talus et les haies. L'exploitation d'une haie reste possible, même à blanc, à condition de préserver l'ensouchemen.

Je m'engage à informer tout personnel, prestataire de service, entreprise ou autre mandataire intervenant sur les parcelles engagées des dispositions prévues dans la charte et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. Un balisage de terrain peut être judicieux en cas de flou sur les limites du ou des habitats.

Je m'engage à modifier les mandats liés aux parcelles engagées au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements.

Je m'engage à ne pas autoriser et ne pas procéder à la plantation, sur les parcelles engagées, d'espèces végétales exotiques envahissantes figurant sur la liste régionale validée par le CSRPN (Griffe de sorcière, Herbe de la Pampa, Baccharis, Renouée du Japon, etc.), ni à l'introduction d'espèces animales exotiques envahissantes (Tortue de Floride...). Cf. annexe 9 - Tome 5 du DOCOB : listes des espèces exotiques envahissantes de Basse-Normandie.

## Engagements par type de milieux

### Boisements

Je m'engage à préserver les habitats associés aux milieux forestiers en n'effectuant ni drainage ni plantation dans les clairières forestières (inférieure à 1 hectare) et bordures de forêt abritant des milieux ouverts (landes...).

Je m'engage à préserver les habitats et espèces forestières en restant sur les sentiers existants et en respectant la tranquillité des lieux.

Je m'engage à préserver les habitats et espèces forestières en ne déposant aucun matériaux ni déchets.

### Landes

Je m'engage à n'effectuer aucune extraction de matériaux et aucun étrépage sauf à des fins de gestion conservatoire et après accord de l'autorité administrative (DREAL). L'écobuage ou le brûlage dirigé, encadrés par une réglementation spécifique, ne doivent être employés qu'en ultime recours et sont également soumis à autorisation de l'autorité administrative.

Je m'engage à limiter au maximum les perturbations des chiroptères : être accompagné par un spécialiste lors de visites de cavités (naturelles ou de type blockhaus) et éviter toutes activités produisant une nuisance sonore ou lumineuse, les intrusions physiques ou les travaux de novembre à mars dans les gîtes d'hibernation, et de mai à septembre dans les gîtes de reproduction.\*



En cas de pâturage des parcelles engagées, je m'engage à utiliser les ressources fourragères en place et ne pratiquer aucun affouragement.

Je m'engage à ne pas effectuer de plantation, à ne pas boiser, afin de lutter contre la fermeture de la lande.

Je m'engage à prévenir l'opérateur et l'autorité administrative (DREAL), de tous travaux et aménagements prévus au niveau des gîtes à chiroptères.\*

Je m'engage à ne pas modifier les conditions d'entrée et de sortie des gîtes à chiroptères : ne pas éclairer directement les façades sur lesquelles se trouvent les accès aux gîtes, ne pas fermer hermétiquement les sites souterrains.\*

\* dans le cas où des gîtes à chiroptères sont présents.

## Marais arrière-littoraux

### Les cours d'eau

Je m'engage à maintenir la végétation bordant les cours d'eau et à ne pas dessoucher.

Je m'engage à n'appliquer aucun traitement phytosanitaire en bordure de cours d'eau sur une bande de 10 mètres

Je m'engage à empêcher l'accès libre du bétail aux cours d'eau

### Les mares et fossés

Je m'engage à entretenir selon le principe « vieux fond vieux bords » dans le cadre de l'entretien des fossés (respect du profil existant, de la largeur, de la profondeur) : ne pas effectuer de comblement, recalibrage, surcreusement ou agrandissement.

En cas d'opération d'entretien prévue, je m'engage à réaliser la fauche des roseaux, le curage, les étrépages locaux et le débroussaillage entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre.

Je m'engage à ne pas utiliser de traitement phytosanitaire sur les berges et à proximité, au moins sur une distance de 10 mètres.

### Les dépressions humides

Je m'engage à ne pas perturber significativement les fluctuations naturelles ou traditionnelles du niveau de l'eau, non liées au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable: ne pas endiguer, ne pas assécher par un drainage excessif...

## Les cordons dunaires

Je m'engage à ne pas réaliser de prélèvements de sable, ou tout autre remaniement du profil dunaire. L'extraction de matériaux ne pourra être effectuée qu'après accord de l'autorité administrative et seulement à des fins de gestion conservatoire ou pour des raisons majeures de sécurité.

Je m'engage à ne pas réaliser sur les habitats dunaires de travail entraînant une artificialisation ou favorisant l'érosion, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. Objectifs du DOCOB) ou à des raisons majeures de sécurité, a fortiori au printemps et en été.

En cas de pâturage des parcelles engagées, ne pratiquer aucun affouragement.



## Engagements pour l'ensemble des usages du site

### Organisation d'événements sportifs, culturels...

En tant qu'organisateur d'évènement sportifs, culturels..., je m'assure que la manifestation organisée est compatible avec le site naturel en prenant contact avec les structures animatrices des sites « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » avant le dépôt du dossier de déclaration de la manifestation afin de l'informer et d'échanger sur d'éventuelles adaptations de la zone d'évolution.

### L'estran

Je m'engage à réaliser le nettoyage des laisses de mer par un procédé manuel et selon un protocole défini.

### Le milieu marin

Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la laisser traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (bout relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans abîmer les fonds.

**Je m'engage, pour une durée de 5 ans, à compter de la réception, par la DDTM/DML de la Manche, de ce formulaire d'engagement.**

Date :

Signature :



Source : tome 3 - document d'objectifs récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire - annexe 7